



MAIRIE DE PESSINES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 09 Février 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 09 Février à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Nombre de membres : En exercice : 13 ; Présents : 11 ; Votants : 13 ; Quorum : 7

Date de convocation : 02 Février 2026

Présents : Mrs BON Pierre – DELHOUME Philippe - DUMAND François– GOUINEAUD Frédéric – LESSEUR Thierry - MIMOL Jean -Claude - ROUX Stéphane et Mmes de KERROS Isabelle – LUCAS Annick - MESLAND Christine - RÉMY Véronique

Excusés : M. GARDAIS Olivier donne pouvoir à M. MIMOL Jean -Claude
Mme AUTANT Sophie pouvoir à Mme LUCAS Annick

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Isabelle de KERROS

1ère partie : Visio présentation inventaire zones humides par Messieurs Jean- Eudes DU PEUTY, Sébastien CHOUINARD, Mathieu FAVRIAU, Antoine MAZIN

QUORUM : Monsieur le Maire indique que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PROCÈS-VERBAL : Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance 12 Janvier 2026 à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire ouvre la séance et rappelle **l'ORDRE DU JOUR** :

- 1. Validation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager**
- 2. Tableaux mise en place des bureaux de vote**
- 3. Acquisition d'un matériel d'occasion (mini pelle + remorque)**
- 4. Informations et Questions diverses**

1) Validation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Saintes Grandes Rives l'Agglo, s'est engagée dans l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Afin de répondre aux exigences réglementaires préalables, elle a sollicité le Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA), syndicat en charge de la gestion des milieux aquatiques, afin de faire procéder à l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager.

Cet inventaire terrain a été confié à la société Hydro Concept et réalisé selon la méthodologie édictée par le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Charente.

Des compléments ont été demandés sur certaines formations pédologiques (brunisol) situées sur des plateaux et pouvant abriter des zones humides qui ne sont pas prises en compte dans la méthode classique d'inventaire.

Pour s'assurer de la robustesse de l'inventaire, un Groupe d'Acteurs Locaux (GAL) composé d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socio-professionnels notamment agriculteurs, a été constitué.

Trois réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date
1	Présentation de la problématique « zones humides et haies » et de la méthodologie. Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement...).	08/04/2024
2	Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain.	08/04/2024
3	Restitution d'un dossier (état général, carte, fiches descriptives).	10/10/2024
4	Restitution complémentaire sur les secteurs de brunisols	16/12/2025

Les prospections de terrain se sont déroulées en majorité entre le 03 et 05 juin 2024.

Les compléments sur les brunisols ont été effectués les 03 et 04 décembre 2025.

Les comptes rendus ont été adressés par la mairie aux membres du groupe d'acteurs au fur et à mesure des réunions, aucune remarque n'a été faite sur ces derniers.

La carte provisoire des zones humides a été déposée en mairie pour consultation par le public pendant 3 semaines sur la période du 23/09/24 au 10/10/2024.

Deux remarques ont été enregistrées et ont donné lieu à la mise en place d'une procédure de levée des doutes.

Présentation des résultats de l'inventaire préalablement validé par le GAL :

- Les zones humides :

Dans le cadre de cette étude, la prospection de terrain a révélé la présence **de 84,29 ha de zones humides répondant aux critères de l'arrêté ministériel du 24 juin (23,55 ha lors de l'inventaire de connaissance en 2024 et 60,74 ha sur les prospections des brunisols en 2025).**

Des zones humides ont été inventoriées au sein des parcelles AU.

Ce sont 464 sondages pédologiques qui ont été réalisés, dont 71 sur des parcelles potentiellement classées AU dans le projet de PLUi.

9 mares ont été répertoriées sur la commune pour une surface de 2740m².

Le réseau hydrographique de la commune a été décrit sur 5 446 m. Ceci correspond à des fossés présents pour faciliter l'évacuation des eaux ou des cours d'eau dont la majorité figurant pas dans le référentiel BdTopo de l'IGN.

Outre les zones humides, l'inventaire a aussi permis d'identifier d'autres éléments qui permettent de comprendre le fonctionnement hydrologique et la dynamique de l'eau : zone de ruissellement, source ...

Plusieurs zones non humides mais présentant des sols hydromorphes (à des profondeurs au-delà de 25 cm) ont été inventoriées lors de l'inventaire de terrain.

- Le réseau bocager :

Au total, 11 362 mètres linéaires de haies ont été inventoriés sur la commune portant la densité du réseau bocager (hors boisement) à 18 ml /ha.

Les boisements s'étendent sur 284,3 ha sur la commune.

11 arbres isolés ont été recensés.

Le Maire rappelle que les conclusions de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager seront inclus dans le PLUi de Saintes Grandes Rives l'Agglo.

Après délibération le Conseil Municipal :

- approuve les conclusions de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager tel qu'annexé à la présente délibération,
- s'engage à ce que ces documents soient intégrés au PLUi intercommunal,
- s'engage à faire parvenir l'ensemble des documents constitutifs de cet inventaire à l'EPTB Charente en charge du SAGE Charente,
- autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en application de la présente délibération dans l'objectif de protection des espaces inventoriés.

2) Tableaux mise en place des bureaux de vote

Dimanche 15 Mars 2026 - Composition du Bureau - 1^{er} tour

8 H 00 à 11 H 30	11 H 30 à 15 h 00	15 h 00 à 18 h 00
Président : M. DELHOUME	Présidente : Mme MESLAND	Président : M. DELHOUME
Thierry LESSEUR	Jean-Claude MIMOL	Frédéric GOUINEAUD
François DUMAND	Véronique RÉMY	Pierre BON
Martine RAOULT	Isabelle de KERROS	Annick LUCAS

Dimanche 22 Mars 2026 - Composition du Bureau – 2^{ème} tours

8 H 00 à 11 H 30	11 H 30 à 15 h 00	15 h 00 à 18 h 00
Président : M. DELHOUME	Présidente : Mme MESLAND	Président : M. DELHOUME
Thierry LESSEUR	Jean-Claude MIMOL	Frédéric GOUINEAUD
François DUMAND	Véronique RÉMY	Pierre BON
Martine RAOULT	Isabelle de KERROS	Annick LUCAS

3) Acquisition d'un matériel d'occasion (mini pelle + remorque)

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la Commune de faire l'acquisition d'une mini-pelle et d'une remorque pour son transport.

Ce matériel est proposé par un particulier.

Cet achat permettrait aux agents de réaliser des travaux simples de voiries, de curage de fossés... sans avoir à louer du matériel.

Cette mini-pelle et sa remorque est proposée au prix de 2 500,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE d'acquérir 1 mini-pelle et sa remorque d'occasion au prix de 2 500,00€ (deux mille cinq cents euros),
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cet achat et d'inscrire cette dépense au budget 2026 (article 2158 autres installations, matériel et outillage techniques).

4) Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire informe les Conseillers :

a) L'association Scène ouverte tiendra son assemblée générale le 13 Février 2026 à 18h00 à Saint Georges des Coteaux.

b) Affaire BRUN/Commune Mme MESLAND a pris contact avec AMF qui nous conseille de ne pas répondre au Défenseur des droits. Une déclaration à la Préfecture sera effectuée pour la vidéo de protection.

c) Un point sur les travaux du foyer – café – bibliothèque : les travaux devraient finir fin mars, début avril 2026.

d) La croix a été retirée pour être rénovée car avec les travaux d'effacement des réseaux « rue de Saintonge » risquaient de l'endommager.

e) Le site internet : Un devis a été demandé pour la création d'un site.

Un devis est proposé avec 2 formules pour un engagement sur 3 ans :

- Offre standard à 572 €
- Offre service plus 801 €

M. DUMAND et Mme RÉMY ne sont pas d'accord pour prendre la décision d'engager la Commune sur le devis de Soluris pour la création d'un site. Ils souhaiteraient attendre l'élection de la prochaine équipe.

Pour : 9 Contre : 2 Abstention : 2

L'offre standard a été retenue.

f) Un flyer circule dans la Commune, il s'agit d'une pétition concernant la mise en place du plan de circulation (phase test) « Rue de Saintonge », « Rue de la Calinerie », « Rue de la Croix » et « Rue de la Guindonnerie ».

Il est décidé de continuer l'expérimentation jusqu'à son terme et le dossier sera revu en Conseil.

g) Une 2^{ème} pétition est aussi en cours au sujet du mauvais état des routes qui sont actuellement en travaux. L'entreprise reviendra quand la météo sera plus clémente.

M. le Maire va expliquer ces sujets dans la newsletter.

h) Monsieur le Maire présente l'esquisse du projet pour le logement au-dessus des infirmières.

La séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Isabelle de KERROS

Philippe DELHOUME